



Secrétariat ouvert :
Tous les jours sauf le Mercredi
de 16 h à 18 h
et le samedi de 10 h à 12 h

Arrêté du Maire nommant les

Membres du

Conseil d'Administration du CCAS.

N°2026/27

Le maire de la commune d'Andé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n°2026/19 du 3 avril 2026 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,

Considérant que Madame la Maire est chargée de procéder à la nomination de la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS dans un délai de 2 mois suivant le renouvellement du conseil municipal

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du conseil d'administration du CCAS :

- Adeline BAILLIF
- Joseph SALIBA
- Françoise AVENEL
- Xavier DAUSTER
- Sonia LIBERCE
- Flora DAUSTER

Article 2 : Le mandat des membres ainsi nommés est identique à celui des membres élus par le conseil municipal, il est renouvelable

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Andé, le 11/05/2026

La Maire,
Marcelline CÉRÉ

